

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COURSLAND, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La Séparation. — L'exploitation de l'enfance. — Le budget. — Les socialistes et la séparation. — Les élections du Nord. — Souverains étrangers en France.

La discussion générale sur la séparation des Eglises et de l'Etat se poursuit devant la Chambre : M. Ribot a prononcé un grand discours où se retrouvent la belle ordonnance de la composition et la savante indécision du chef des modérés. M. Bienvenu-Martin a répondu et, dans une forte harangue, il s'est attaché à détruire l'idée que la République pouvait pâtir d'une situation claire et nette. La maladie du rapporteur, M. Briand, a empêché la clôture de cette discussion générale mardi ; mais jeudi, la Chambre a émis le premier vote significatif sur la question : la discussion générale est close.

Les vendredis d'interpellation sont consacrés au débat institué par MM. Breton, Lafferre et Coutant sur l'exploitation de l'enfance par les établissements ecclésiastiques dits de charité. La masse énorme des faits apportés par les trois orateurs a fini par troubler la Chambre. Et la presse religieuse, après avoir essayé de faire le silence, s'émeut de voir l'apathie parlementaire se déchaîner. On n'en est pas moins obligé de constater que de tous les faits cités à l'tribune, aucun n'a été démontré inexact et que pas un des directeurs d'établissement mis en cause n'a protesté contre les légitimes flettrures dont la prétendue charité catholique a été l'objet.

Au Sénat la discussion du budget est enfin commencée ; cette discussion va lentement mais il est à croire cependant que tout sera fini pour les congés de Pâques. Trois ministères ont été déjà étudiés et jusqu'à maintenant il n'y a pas d'opposition flagrante entre les conceptions politiques des deux Chambres.

Mais la grande préoccupation des démocrates, c'est l'incertitude qui règne sur l'époque probable du vote final relatif à la séparation. On craint que les amendements n'éternisent le débat. Et les groupes de gauche ont songé à parer à cette incertitude.

De là une sorte de reconstitution de la fameuse délégué qui fonctionnait sous le ministère Combes et qui fut fort utile dans la mise en œuvre de la loi sur les associations. Mais il manque à cette organisation l'élément peut-être le plus actif, je veux dire les délégués du groupe socialiste.

A Rouen, il a été entendu que l'unité socialiste était définitive, mais à la condition expresse qu'on n'entrerait plus dans les cadres bourgeois à titre permanent. Pour revenir à la délégué des gauches les socialistes devraient en référer au Comité central. Et l'avis de ce Comité est que la question n'est pas assez grave pour nécessiter un retour à une politique qui provoque beaucoup de froissements.

Néanmoins Jaurès a signifié par un ordre du jour voté à une forte majorité que les députés socialistes soutiendraient la tactique la meilleure qui permet de réaliser la séparation.

Dans le département du Nord il y avait deux sénateurs à élire. Ce sont deux radicaux partisans nets de la séparation, qui ont obtenu la victoire à 170 voix de majorité.

Cette victoire est significative dans un département où les esprits se partagent entre les deux théories antagonistes : catholicisme, socialisme — internationalisme noir, internationalisme rouge. Les détails du matin indiquent que les socialistes ont été les arbitres du succès. Au premier tour ils se sont

comptés sur l'un des leurs ; au second, ils ont obéi à la discipline républicaine et assuré l'élection de MM. Hayer et Trystram.

La France continue d'être le lieu de rendez-vous des rois. Cette semaine la reine d'Angleterre a touché la côte d'azur après une croisière en Méditerranée ; elle a visité Marseille et attendu Edouard VII sur une terre que l'on sait aimée de l'ancien prince de Galles.

Avec le roi d'Espagne qui ne tardera pas à gagner Paris, la réception sera plus cérémonieuse et moins gaie. Le jeune prince est triste et dévot mais son voyage en France indique que la question du Maroc a été solutionnée au mieux des intérêts des deux nations.

A L'ÉTRANGER

En Russie et en Mandchourie

En Russie, les meurtres politiques se multiplient. Il ne se passe presque pas de jour sans que l'on ne tire des coups de revolver sur un représentant du pouvoir dans quelque ville plus ou moins éloignée de la capitale.

Le dernier fait de ce genre, c'est l'attentat dont vient d'être victime le grand-maître de la police de Varsovie, le baron Volken. Une bombe a été lancée sur sa voiture par un individu inconnu ; l'auteur de l'attentat a disparu et le baron a été gravement blessé.

L'attentat de Varsovie survenu après celui de Vybag en Finlande et après tant d'autres commis contre les autorités au Caucase et dans la zone de résidence juive jette une lumière vive sur l'état des esprits dans les provinces de la périphérie.

Dans les gouvernements intérieurs, la situation n'est guère plus satisfaisante ; les troubles agraires prennent de plus en plus d'extension. On annonce un recouvrement des grèves et des troubles graves en Crimée.

En Mandchourie, aucune modification, cette semaine, dans la situation des adversaires.

LE FURETEUR.

Les « Déléguées »

Nous n'avons pas la prétention d'apprendre quelque chose de nouveau à nos lecteurs en leur disant que la bataille électorale de 1906 sera particulièrement acharnée.

Le redoublement d'activité dont les confédérés cléricaux donnent le spectacle sur tous les points du territoire témoigne éloquemment des intentions belliqueuses de nos adversaires.

Mais, cela, c'est la propagande au grand jour. Et les républicains seraient bien naïfs de se figurer que les cléricaux se contentent de palabrer sous les auspices de l'Action libérale ou du Sillon.

Sans doute, il faut croire qu'il y a des... Bidegain partout ?... Tout au moins, est-il permis de supposer que certains prosélytes ont l'enthousiasme imprudent et loquace ?... Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous sommes certains que, dès maintenant, se fondent des comités d'action avec des ramifications nombreuses et où — le détail ne manque pas de saveur — les femmes jouent le rôle principal.

Le mot d'ordre est parti du château, où madame la marquise — à moins que ce ne soit une comtesse ou bien encore une baronne — remplit les prestigieuses fonctions de présidente. C'est elle qui stimule les énergies et centralise les souscriptions. Elle a des déléguées dans chaque chef-lieu de canton — oui des déléguées — et il faut supposer que ce mot essentiellement combiste n'est pas tellement affreux, puisque ces dames ne rougissent pas de l'employer. Présidente et déléguées cantonales, voilà l'état-major. Viennent ensuite les déléguées com-

munes — car il y a dans chaque commune une très chère amie qui a pour but de recueillir le plus grand nombre possible d'adhésions. A elle la mission d'organiser le village, et de distribuer des cartes pour la réunion générale — Vous ai-je dit que l'on se réunissait de temps en temps pour entendre la bonne parole antirépublicaine ? L'histoire ne raconte pas si le meeting a eu lieu, comme aux premiers temps du catholicisme, dans quelque salle obscure, au fond de je ne sais quelles catacombes. En tous cas, on se réunit, et, probablement, on porte, ce soir-là, perruque blonde et collet noir.

Vous pensez bien qu'il règne une belle émulation parmi les déléguées. C'est à celle qui apportera les listes des mieux fournies... A vrai dire, les souscriptions sont assez panachées, quant à l'importance des offrandes. Mais le principe est de tout accepter, et c'est ainsi qu'à côté des dix francs de la femme à l'aise figurent les 25 centimes de la petite jeune fille du catéchisme de persévérance. Tant bien que mal, on arrive à un chiffre par village. Veut-on des renseignements précis ? Dans telle commune, on reçoit soixante francs, ailleurs trente. Une autre n'a encore souscrit que 25 fr. 50 — mais il est déplorable qu'un certain nombre de personnes qui avaient été signalées par la Déléguée comme devant faire partie de l'œuvre n'aient pas encore fait connaître le montant de leurs cotisations. Espérons qu'elles auront à cœur de ne point causer de déception aux « organisatrices ».

Que fera-t-on de cet argent ?... Car en somme il doit servir à quelque chose... Voici. Ce qui importe tout d'abord, c'est la diffusion de la « bonne presse ». Que les journaux soient de Paris ou d'ailleurs, quotidiens ou hebdomadaires, il faut en envoyer dans les cafés. C'est la déléguée cantonale qui dirige la répartition. Les cafés, de suite. Six mois avant les élections, on avisera aux moyens de faire beaucoup mieux.

Heureux cafetier qui va recevoir des journaux réactionnaires à profusion et sans se douter que ce sera là le cadeau généreux d'un groupe de charmantes inconnues... Souhaitons-lui de tout cœur que ça augmente sa clientèle !

Mais, j'y pense, les dames en question ne s'aperçoivent-elles pas qu'elles travaillent quelque peu dans l'intérêt du Diable ? Monsieur le curé n'a-t-il pas dit que c'était un grave péché que de trop fréquenter le cabaret ? Je frémis en constatant que de si bonnes chrétiennes en arrivent à fonder les plus saintes espérances sur la persistance et le développement de ce péché !

Toujours est-il que ce scrupule n'arrête pas les propagandistes de la cause cléricale. Elles se disent que dans la lutte politique la fin justifie les moyens. Ces frondeuses ont la prétention d'être de leur siècle.

Et de fait, il ne nous coûte nullement de reconnaître que leur « organisation » porte la marque d'un sens pratique que bien des hommes pourraient leur envier.

Et c'est pourquoi c'est à des hommes — à ceux de notre parti bien entendu — trop souvent enclins à s'endormir dans un optimisme décevant, que nous avons cru bon de dédier l'ingénieuse et virile stratégie des nobles dames.

Chambre des Députés

Séance du 6 avril 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER
La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition de loi relative au régime des boissons.

M. Cunéo d'Ornano demande à M. Rouvier s'il acceptera d'introduire dans la loi de finances de 1906 l'amendement Castillard qui a été déjà repoussé. M. Rouvier proteste contre cette façon de procéder ; il repoussera l'amendement ;

Un amendement accordant aux métayers la totalité de l'allocation en franchise est voté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER
La Chambre reprend la discussion générale sur le projet de Séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Lefas se déclare l'adversaire de la Séparation, puis M. Briand, rapporteur monte à la tribune.

Il déclare que l'Etat a le droit et le devoir de reprendre en matière confessionnelle sa pleine et entière liberté : l'Eglise aussi devrait avoir le même intérêt, si cette église se contentait de ne demander d'autre patrimoine que Dieu et si elle voulait rester à l'écart de toutes les agitations politiques ; mais c'est le contraire que l'on voit.

M. Briand rappelle l'attitude et le rôle de l'Eglise depuis 34 ans : il montre que l'Etat s'est toujours montré prodigue envers elle ; jamais il n'y a eu de construction d'églises comme sous la République. Or l'Eglise pour remercier la République l'a combattue, du reste, le peuple perdu son ancienne foi absolue en l'Eglise dont les membres ont toujours été contre l'Etat républicain : curés et évêques étaient soumis aux lois tant qu'ils n'avaient pas obtenu les faveurs sollicitées, dès que celles-ci leur étaient accordées, ils donnaient le signal de la lutte.

Le Concordat n'existe plus : la rupture est faite avec le Vatican, il ne faut plus désormais donner de subvention à aucun culte.

M. Briand parle du projet de séparation : c'est un projet très libéral ; il adjure la Chambre de le voter.

M. Lacombe se déclare partisan de la séparation qu'il votera. La clôture de la discussion générale est votée. Et la séance est levée.

Séance du 7 Avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER
La Chambre s'occupe des interpellations sur les affaires du Maroc.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, présente quelques observations sur la situation de la France au Maroc.

Les accords intervenus n'ont d'autre but que d'assurer l'ordre et la sécurité pour la France dans ce pays ; il demande l'ajournement des discussions des interpellations sur la question.

M. Jaurès déclare que ses inquiétudes subsistent sur la question du Maroc ; il accepte néanmoins l'ajournement de son interpellation.

La Chambre reprend la discussion sur les établissements congréganistes. M. Steg demande quelles mesures le gouvernement compte prendre contre ces établissements ; M. de Pressensé réclame la suppression de toute assistance privée.

M. Lerolle, au contraire prend la défense de ces établissements. La suite de la discussion est renvoyée à mardi prochain. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 6 avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES
Le Sénat reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Berteaux donne des explications sur l'augmentation des crédits, 50 millions environ ; cette augmentation est provoquée par le coût de l'incorporation du mois d'octobre et aussi par l'augmentation du nombre des rengagements.

M. Dubost parle de la possibilité qu'il y a de décharger les établissements militaires d'une foule de fabrications beaucoup trop coûteuses et qu'il y aurait avantage à confier à l'industrie privée. La discussion générale est close et les 35 premiers chapitres du budget sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Séance du 7 avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES
Le Sénat reprend la discussion du budget de la guerre.

M. de Sal demande un crédit de 500,000 francs pour la création d'une caisse de retraites pour les ouvriers des manufactures de l'Etat.

M. Berteaux répond qu'il a ouvert une enquête sur la question. M. de Sal développe un projet de résolution invitant le Sénat à prendre pour 1906, les mesures nécessaires pour que les services des ouvriers des manufactures nationales d'armes soient comptés pour la retraite à partir du 18 mars.

M. Berteaux promet d'étudier la question. M. Pédebidou appelle l'attention du ministre sur la manière dont sont, depuis quelque temps déterminés et réglés les honoraires alloués aux médecins appelés à donner des soins aux ouvriers des manufactures de la guerre.

Les chapitres 37 et 39 sont votés. M. de Saint-Quentin demande un crédit nouveau de 123,700 francs, sur le chapitre 40 (remonte et recensement des chevaux).

Cet amendement est repoussé et les chapitres 40 à 46 sont votés. Après discussion sur les lits militaires et sur les ateliers civils, les derniers chapitres du budget de la guerre sont votés.

Les troubles en Russie

Tentative d'attentat contre le tsar

Au palais de Tsarkoïé-Sélo, lundi soir, au moment de la relève du service de semaine, la police remarqua qu'un officier de cosaques, avec les insignes de service et portant une légère casquette à la main, pénétra dans l'alle du palais où habite l'empereur.

La physionomie de l'officier étant inconnue, les policiers se mirent à observer tous ses mouvements. Ils remarquèrent que le sabre n'était pas attaché réglementairement, que les bottes n'étaient pas d'ordonnance ; enfin, ils furent frappés de maints petits détails, prouvant que le costume était d'emprunt.

Un officier de police, prévenu, interpella brusquement l'homme sur sa présence dans le palais. L'inconnu le prit de très haut. Mais, se voyant entouré, il comprit que la résistance était inutile, et il se laissa arrêter. Le paquet qu'il transportait contenait deux bombes.

L'individu refusa de donner le moindre renseignement, et on ne trouva sur lui aucun papier. Néanmoins, on affirme qu'à la suite de cet incident, des arrestations ont été opérées, entre autres celles de plusieurs agents de police.

A Saint-Petersbourg

La police a procédé à de nouvelles arrestations, notamment à celle de la fille du général Léontief. La jeune fille avait été dénoncée par une lettre anonyme. Une perquisition opérée dans sa chambre fit découvrir, sous son lit, plusieurs caissettes contenant deux bombes et des matières explosives.

Depuis la fermeture de l'université, on signale une véritable épidémie de suicide parmi les étudiants. On croit que l'assassin du grand-duc Serge est lui-même l'ancien étudiant Kalafief, fils d'un inspecteur de police, expulsé en 1899 de Saint-Petersbourg pour raisons politiques.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

En Mandchourie

Il y a tout lieu de croire que le général Liniévitch a l'intention d'arrêter la retraite beaucoup plus au Sud qu'on ne le supposait généralement. Il a, en effet, envoyé 50,000 hommes à Kirin, et, avec les 250,000 autres, il s'est retranché à Souhan-Tsan-Heï, près de Liao-Ho, à mi-chemin entre Moukden et Kouang-Choung-Tse.

Le front de l'armée est disposé en forme de croissant, ayant les pointes vers le nord, et traverse la voie ferrée.

Les Russes convertissent tout le pays en un désert, afin d'entraver la marche des Japonais. Le Japonais du Rouss croit que les Japonais marchent sur Tsitsikhar. (Times).

Bombardement

Les Russes ont envoyé le 3 avril, de la direction de Tawa, une force importante vers le sud. Cette force a bombardé le 4 avril Tchintchia-Toun, en même temps que des colonnes d'infanterie s'approchaient des deux flancs des Japonais. Les Russes ont été repoussés.

Escarmouches

Le général Karkevitch télégraphie à l'Etat-major, le 6 avril. « Devant le front de notre armée a été signalée l'apparition de détachements ennemis sur la grande route mandarine et sur la route menant de Chanta-Fou à Maï-Maï-Kai. « En Corée, 5 verstes avant Kil-Tjou, notre détachement est entré en collision avec l'infanterie japonaise. L'ennemi a été délogé de ses positions par notre feu et les attaques des cosaques. »

INFORMATIONS

Groupe agricole

Le Groupe agricole s'est occupé des questions relatives aux Concours agricoles. Il a émis l'avis que les trois Concours dits nationaux établis par l'arrêté ministériel du 19 janvier 1904, ne répondent pas suffisamment aux besoins de l'agriculture, et qu'il y a lieu de créer une organisation desservant les différentes régions de la France et de favoriser des Concours spéciaux.

En ce qui concerne le Concours général agricole de Paris, le Groupe exprime le désir que les éleveurs qui obtiennent des prix d'ensemble reçoivent comme récompense non un diplôme, mais un objet d'art ainsi que cela avait lieu pour les anciens Grands-Prix.

Le Groupe demande qu'on diminue le nombre des jurés, et, d'autres part, émet le vœu que la Galerie des Machines ne soit pas démolie avant que le Palais de l'Agriculture ait été construit.

Est-ce un Complot ?

M. Rabier, député du Loiret, a fait au Palais-Bourbon, à quelques-uns de ses collègues, des confidences qui ont causé une certaine impression en raison de la corrélation qui paraît exister entre les faits révélés par M. Rabier et la découverte effectuée par la Sûreté de dépôts clandestins d'effets militaires et de cartouches.

Le député du Loiret a raconté que, le 23 février dernier, il avait reçu d'un capitaine, en garnison à Rochefort, une lettre l'avertissant qu'on se livrait, dans certains régiments à des tentatives d'embauchage d'officiers et que ces manœuvres étaient le prélude d'un complot contre la République. Bien que le signataire de cette lettre lui fût connu, M. Rabier n'attacha pas d'importance à la communication ; mais, un mois plus tard, une nouvelle lettre du même officier lui parvint, insistant sur la gravité des faits qu'il avait signalés, et ajoutant qu'un officier supérieur, qui avait eu des difficultés avec le général André, alors ministre de la guerre, s'y trouvait mêlé.

Pas plus que la précédente, cette lettre n'émut le député du Loiret ; ce n'est que tout récemment, il y a quelques jours, qu'il commença à s'en inquiéter après que les journaux eurent rendu compte du résultat des perquisitions opérées par la Sûreté.

M. Rabier crut devoir porter à la connaissance du président du Conseil et du ministre de l'intérieur les deux lettres qui lui avaient été adressées. M. Rouvier après en avoir pris connaissance, aurait déclaré à M. Rabier

qu'il avait lui-même reçu d'un autre officier un avertissement identique à celui donné au député du Loiret.

On assure que dans les lettres qu'il a adressées à M. Rabier au sujet du complot, le capitaine en garnison à Rochefort aurait déclaré qu'il avait reçu lui-même les offres d'entrer dans une conspiration pour renverser le gouvernement de la République en faveur du prince Victor. Le complot devait avoir pour effet un coup de force contre l'Élysée, les ministres et les présidents de la Chambre et du Sénat.

Ces deux lettres ont été considérées comme présentant une grande importance; elles ont été transmises au garde des sceaux. Il est probable que leur signataire sera convoqué immédiatement par le juge d'instruction.

Tirages Financiers

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales 1899

Le numéro 227.266 gagne 100.000 francs.

Le numéro 472.970 gagne 25.000 francs.

Le numéro 74.044 gagne 5.000 francs.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

Le conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels a repris l'examen du projet de modification de la loi du 1^{er} avril 1848.

— Le rendement des impôts, revenus et monopoles s'élève pour le mois de mars 1905 à la somme de 218.605.600 francs. Ce chiffre représente, par rapport aux recouvrements de la période correspondante en 1904, une diminution de 4.926.500 francs et il accuse, par rapport aux évaluations budgétaires, une plus-value de 3.724.000 francs.

— Une ligne maritime a été fondée aux États-Unis dans le but de provoquer une renaissance de la marine marchande.

— On a découvert des gisements de houille à Vaur-en-Bugey (Ain).

— Quatre ballons ont quitté l'Angleterre jeudi pour tenter la traversée de la Manche; ils ont atterri vendredi, à 3 heures, près de Calais.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Brisson dans la *Dépêche* :

« Ne dites donc pas que l'évêque soit le représentant des fidèles » ; il est le représentant du pape auprès des fidèles répartis sur un certain territoire, voilà la vérité. Que cela soit, que cela se continue dans la suite des siècles, nous ne songeons pas à l'empêcher. Cela ne nous regarde pas, c'est tout le sens de la séparation. Seulement, vous voulez nous faire aller plus loin, vous voulez que nous donnions l'aide, le secours, le bras de la loi française à ceux qui ont peur que cet établissement formidable ne revolve quelque brèche, ne subisse quelque lésion. Vous demandez à la République de veiller affectueusement autour de cet édifice et d'y monter la garde. C'est trop vraiment.

De M. Jaurès dans l'*Humanité* :

La victoire de la grande réforme est maintenant certaine, et la Chambre peut, d'une seule haleine, atteindre au but avant le 1^{er} mai. Qui se refuse à l'effort de séances multipliées, et à une méthode de discussion ordonnée et de libre discipline, quand le prix de cet effort est une des plus grandes victoires que puissent remporter la République, la conscience et la raison ?

CHRONIQUE LOCALE

Bourses d'enseignement primaire

A la suite des examens des 5 et 9 mai 1904 des bourses d'enseignement primaire auxquels ont pris part 5.678 aspirants (3.154 garçons et 2.524 filles) des bourses ont été allouées à 578 garçons sur 1.320 admissibles et à 517 filles sur 1.079 admissibles ;

Voici, dans le Lot, les noms des titulaires de ces bourses :

- Andrieux (Adrien), né le 21 novembre 1889 à Parnac. Le père, charpentier à Parnac, 4 enfants. Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.
- Billard (Bernardine-Marie), née le 4 octobre 1890, à Cahors. Le père employé à la Compagnie d'Orléans, 2 enfants. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.
- Brugalières (Joseph-Jean-Gabriel), né le 15 septembre 1890, à Catus ; 2 enfants. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Martel.
- Camboni (Noélie), née le 30 décembre 1889, à Montvalent. Le père employé à la Compagnie d'Orléans à Montvalent, 2 enfants. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.
- Cavalié (Marie-Baptistine-Aurélienne), née le 15 novembre 1889, à Luzech. La mère, veuve, loueuse de voitures à Luzech, 2 enfants. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Couyba (Fébronie-Clara), née le 28 juin 1890, à Cremps. La mère, institutrice à Escamps, 6 enfants. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Fénelon (Hélène-Marie-Louise), née le 12 juin 1890, à Paris. Le père luthier, 2 enfants. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

Mirabel (Fernand-François-Auguste) né le 21 octobre 1889 à Salvagnac-de-Cajarc (Aveyron). Le père, limonadier à Cajarc, 4 enfants. Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

Rives (Alice-Marguerite) née le 31 décembre 1889, à Cajarc. Le père, fermier à Cajarc, 4 enfants. Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

Salanjié (Auguste-Gilbert), né le 18 septembre 1891, à Marminiac. Le père, cultivateur à Marminiac, 2 enfants. Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.

Salgues (Georges-Antoine-Louis), né le 31 juillet 1890, à Capdenac. Le père, instituteur à St-Géry, trois enfants. Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.

Sahut (Edouard-François), né le 25 novembre 1889, à Espère. Le père, cultivateur à Espère, 1 enfant. Demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

CAHORS

L'évêque Enard en révolte

Grands pieds dans un petit plat. — Maître gaffeur. — Après les généraux de race les caporaux chevronnés. — La lettre pastorale. — L'évêque et la ruiche. — Rage impuissante et puérilité. — La confiscation des biens du clergé : affirmation mensongère. — Conclusion. — Une mauvaise action : la discorde semée dans les familles.

M. Enard, dit *Emile-Christophe*, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Cahors (sic) vient d'adresser à ses très chers frères une lettre pastorale qui mérite une mention spéciale.

Tout le monde connaît le premier dignitaire du diocèse de Cahors, et personne ne sera surpris de le voir une fois de plus étaler lourdement ses grands pieds dans un petit plat. Dans l'art des gaffes, il est depuis longtemps passé maître.

Ce curé de canton devenu prélat par la grâce alors toute-puissante de M. Poincaré, n'a pas trouvé le moyen, en huit années d'épiscopat, de s'affirmer et de s'élever à la hauteur de sa fonction. Tel il apparut aux Cadurciens le jour de son entrée carnavalesque et ostentatoire dans notre bonne ville, tel on le retrouve aujourd'hui : grandiloquent et matériel, trivial et poseur. C'est un parvenu d'éducation familiale et libre, infatué de sa personne opulente, de sa personnalité qu'il se plaît à grossir, homme de parade et d'irrésistible comique.

Sur les travers grotesques de cet orateur à tiroirs, à clichés et à réci-tatifs tout le monde est d'accord : la basilique de Lourdes elle-même fut le témoin discret de l'effondrement de ce Bossuet inachevé, venteux et pédant, en quête d'un archevêché ou d'une pourpre cardinalice. La médiocrité du personnage, ses maladroites répétitions en firent jusqu'à ce jour l'objet de l'insouciant qu'on blague et qu'on raille dans les presbytères les plus reculés.

Dans le clergé, où la soumission et le respect sont toutes de surface, on a toujours considéré M. Enard comme un administrateur de petite envergure, que la pompe et l'exhibition peuvent seules séduire. Ses curés s'offusquent de sa camaraderie arrogante et souvent déplacée; les fidèles s'étonnent et ne se prosternent qu'à demi.

Pour la galerie, toujours pour la galerie, M. Enard est un combatif, mais un combattif timide, un champion à réticences calculées et maladroit. Il est à M. Grimaud, son distingué et fin prédécesseur, ce que Pie X est à Léon XIII : des caporaux chevronnés ont succédé à des généraux de race.

Voilà l'homme-prélat qui, sorti tout frémissant des rêves de la Pucelle, vint à Cahors pour sauver la France chrétienne.

C'est ce même M. Enard qui vient d'écrire la lettre pastorale qu'on a pu lire et que, très brièvement, nous allons analyser et discuter.

C'est une lettre politique qui s'occupe beaucoup plus du salut de la caisse que du salut des âmes : la question de la

séparation de l'Eglise et de l'Etat en fait les frais. C'est un long cri de détresse, de protestation hypocritement respectueuse et paternelle, un tissu d'inexactitudes voulues, un appel vain au désordre et au fanatisme.

Une lame tout d'abord sur les congrégations défuntes, sur la fermeture des treize mille écoles. L'évêque qualifie ce grand fait historique, ce coup vigoureux et mortel porté à la Congrégation « l'épénigme la plus douloureuse de ce commencement de siècle ». Enigme ! pourquoi ? M. Enard devrait savoir qu'il n'y a énigme que là où toute explication est impossible; et il ne devrait pas ignorer que l'immense majorité républicaine du pays a voulu et ratifié la laïcisation de l'enseignement.

C'est à l'Eglise qu'on en veut aujourd'hui. « On ne lui prendra jamais, » affirme sérieusement le prélat, ce qui lui vient directement de Dieu, et ses promesses d'immortalité.

Oh ! la bonne blague en vérité ! Savez-vous bien, monseigneur, que si l'Eglise avait su se contenter du bagage spirituel formidable qu'elle tenait de Dieu, elle eût été une puissance morale autrement inexpugnable. L'Eglise meurt lentement, mais elle meurt des fautes qu'elle accumule : elle meurt de son appétit immodéré des richesses matérielles, de son besoin indécent de domination temporelle; elle meurt sous la poussée terrible du socialisme, sous les coups des démocraties conscientes de leurs droits.

L'Eglise aurait dû se contenter des commandements de Dieu; elle n'aurait jamais dû édicter des commandements à elle qui apparaissent comme la raison sociale d'une gigantesque entreprise.

« Ne laissez pas dire que la religion est devenue chose personnelle ». Voilà bien comment on envisage, chez les curés, la liberté de conscience. Nous devons tous participer de nos deniers à l'exercice de la religion comme nous participons aux autres charges publiques. Nous devons entretenir les curés et les églises comme nous entretenons les cantonniers et les chemins vicinaux ! On nous dispensera de réfuter pareille billevesée; ça n'est pas en plein 20^e siècle qu'on peut soutenir que la pratique d'une religion quelconque est un service public.

« Les Evêques ont fait la France comme les abeilles font une ruche. » Ainsi s'exprime le protestant Cobbett dont M. Enard cite le mot avec complaisance. Qu'est-ce à dire si ce n'est que les évêques et leur clergé ont, en effet, pendant longtemps considéré la France comme leur royaume; qu'ils allaient, opulents et bourdonnants, à travers le pays, y semant des nuées de congrégations, drainant la fortune publique, poursuivant sans relâche leur œuvre d'asservissement des esprits.

Mais depuis 35 ans, il a fallu compter avec la France républicaine, avec cette France secouée de sa torpeur, réveillée par ses propres désastres : il a fallu compter avec cette émancipation irrésistible, avec ce merveilleux essor des sciences et des arts; il a fallu compter avec les abeilles en révolte : la ruche est devenue républicaine !

« Le Pape n'a pas violé le Concordat. »

Sur ce thème, M. Enard exécute quelques variations amusantes. Il essaie d'excuser Pie X sans oser l'absoudre. Tout le monde a gardé le souvenir des inconvenances répétées du Saint-Siège; tout le monde sait que les députés les plus modérés ont voté le rappel de notre ambassadeur comme ils voteront demain la séparation.

« La séparation n'est pas dans les vœux du pays ; elle ne fut pas dans les programmes électoraux. »

M. Enard veut se divertir aux dépens des badauds. Il sait, à n'en pas douter, que la séparation a été rendue inévitable par l'attitude de Rome, par l'attitude du clergé de France dans l'application de la loi des congrégations, par sa résistance violente et hautaine à toutes les lois républicaines. Il sait aussi que les violents du clergé ont demandé à grands cris la séparation. Il sait enfin que, quoiqu'il en dise, le Parlement est le reflet du pays et qu'il n'est pas plus besoin d'un référendum pour la séparation que pour la réforme du Code civil. Il sait tout cela l'évêque de Cahors, mais il croit habile d'affirmer qu'on « veut faire violence à la nation ». Rage impuissante et puérilité.

Mais ce qui paraît avoir particulièrement ému M. Enard, c'est la disparition possible des biens du clergé. Dans des cauchemars affreux, il entrevoit la disparition de sa mense épiscopale, la confiscation de son château princier, l'anéantissement de sa cathédrale et tant d'autres dangers purement imaginaires.

Dans un but facile à démêler, pour effrayer les populations, il n'hésite pas à passer à côté de la vérité et à s'écrier : « On va nous prendre nos églises et nos presbytères ».

C'est faux.

Le projet de la commission assure, au contraire, le libre exercice du culte. C'est ce que nous démontrerons au moment où la Chambre discutera les articles.

Et puisque M. Enard essaie de justifier la propriété des « biens du clergé », nous le renvoyons au discours que son orateur favori, M. Ribot, prononçait mardi dernier à la Chambre des députés; il y lira :

« En 1790, l'Assemblée Constituante a cru avoir le droit de disposer des biens ecclésiastiques, parce que l'Eglise et l'Etat étaient alors confondus. » En réalité, le clergé administrait les biens, mais ils appartenaient aux pauvres et aux cultes. Voilà la vérité ! Il eut peut-être mieux valu ne prendre que la partie des biens qui excédait les besoins du culte : c'était la plus grande. »

Que pense M. Enard de ce morceau ? Osera-t-il encore parler des « biens du clergé » et de spoliation lorsqu'on songe aux millions que l'Etat a jetés sur le territoire non seulement pour les salaires des ministres du culte, mais pour les édifices eux-mêmes.

Il serait cruel d'insister.

LA CONCLUSION

La conclusion de l'évêque est une pure merveille : c'est l'organisation d'un pétitionnement et le chant du *Veni Creator*.

Le Parlement ne se laissera ni séduire ni tromper par des pétitions dont chacun comprend l' inanité. Combien de signataires donneront leur concours indifférent à cette manifestation, qui applaudiront ensuite à la séparation et l'approuveront par leurs votes fermement républicains. Il est bon cependant de résister à ces entreprises et nous ne saurions trop engager nos amis politiques à s'abstenir : on ne peut point marcher sous la bannière de M. Enard révolté, en même temps que sous le drapeau vraiment républicain.

Mais un fait plus grave mérite la réprobation. Nous voulons parler de l'appel particulier que l'évêque adresse aux femmes : il y aura une pétition des femmes ! Une telle manœuvre a paru habile; elle relève du mépris des honnêtes gens.

Vouloir mettre les femmes en contradiction avec leurs maris, abuser de l'autorité morale que les curés exercent encore sur beaucoup d'entre elles pour les jeter dans la mêlée des partis, c'est vouloir délibérément semer la discorde dans les familles, troubler la paix des ménages. D'un mot nous qualifions ce procédé : c'est une mauvaise action. Nous plaignons l'évêque qui a donné son apostille à si lamentable besogne.

Que le gouvernement fasse son profit de ces événements minuscules, il est vrai, et qu'il poursuive activement et sans faiblesse l'œuvre entreprise. Le pays républicain est avec lui.

N.-B. — Nous prions les maires et les conseillers républicains du département, de nous signaler très exactement les menées cléricales dont ils seront les témoins. Par la voie du journal les pouvoirs publics seront éclairés.

CONTRE LA SÉPARATION !

Et les délégués des cathos continuent leurs visites et promettent de maison en maison leur fameuse pétition; et les murs de notre ville se couvrent d'affiches contenant des appels en faveur des futurs « martyrs ».

D'un grand nombre de communes du département nos correspondants nous informent que les cléricaux s'agitent et que, comme à Cahors, ils vont dans les maisons recueillir, arracher la signature des hommes, des femmes et même des enfants.

Mais c'est, comme nous le disions jeudi, chez les commerçants que les délégués des cathos opèrent surtout. L'évêque Enard a été entendu et dans tout le diocèse la camarilla cléricale est à l'affût des simples, des naïfs, des faibles.

Intimidations, menaces, tous les moyens sont bons pour obtenir une signature : au commerçant on parle de sa clientèle; à l'ouvrier, on dit que le chômage arrive vite; aux femmes, on laisse entendre qu'il n'y aura plus d'églises, de prêtres, et partant plus de sacrements pour elles ni pour leurs enfants; et quand malgré ces moyens les délégués de l'évêque et des curés ne parviennent pas à leurs fins, ils vont trouver l'enfant et le font signer.

Il n'y a pas encore longtemps, les curés criaient à leurs ouailles : « La séparation ne nous effraie pas; qu'on la fasse, nous la voulons; nous serons libres alors. » Aujourd'hui que cette séparation est à la veille d'être un fait accompli, les curés ne la veulent plus et se révoltent à la pensée de se voir libres.

C'est que cette liberté les privera de sous, de beaucoup de sous; au budget de l'Etat les curés n'emporteront plus; le curé ne passera plus chaque trimestre, à la caisse du per-

cepteur; et c'est là, somme toute, ce qui fait le seul objet des colères cléricales.

Quant aux menaces que des affiches placardées par la catho sur les murs des communes contiennent, au sujet de la suppression des exercices religieux, de l'augmentation du prix de messes, vêpres, on ne saurait en tenir compte.

Jusqu'à ce jour, les curés n'ont jamais rien dit, rien fait gratuitement; on est donc habitué à les payer; les fidèles continueront à les payer, et si quelque un s'aperçoit du changement opéré, ce sera le curé seul qui ne touchant plus des appointements de l'Etat, verra sa bourse un peu plus plate; mais que l'on soit rassuré, dans cette bourse, malgré la persécution, jamais le diable ne s'y logera.

Somme toute, le pétitionnement et les placards, les visites à domicile et les homélies cléricales ne sont que grimaces dont il ne faut pas s'effrayer. Il n'y a que le procédé d'intimidation envers les commerçants — procédé employé en vue d'un boycottage tout prochain — qui mérite de soulever la réprobation publique.

LOUIS-BONNET.

P.-S. — Nous recevons, au sujet du pétitionnement des cléricaux, un grand nombre de correspondances qu'à regret nous sommes obligés, vu l'abondance des matières, de ne pouvoir publier in-extenso.

MAIRIE DE CAHORS

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le Contrôleur principal des Contributions directes recevra à la mairie de Cahors, bureau du cadastre, de 8 heures à 11 heures du matin, du lundi 10 au samedi 15 avril courant, les déclarations de mutations foncières.

Au 7^e

Parmi les officiers qui ont satisfait en 1905 aux examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre, nous relevons le nom de M. Constant, lieutenant au 7^e d'infanterie.

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 5 avril 1905, la médaille d'honneur en argent accordée aux agents de la police municipale et rurale a été décernée à M. Perié (Jean), garde-champêtre à Cahors. Félicitations.

Jugements préparatoires d'absence

Par jugement en date du 27 décembre 1904, le tribunal de première instance de Gourdon, a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Ponteau (Joachim) né à Lavercantière le 15 novembre 1850, fils de Joseph et de Julie Floirat, marié à Marie Courrut, domicilié en dernier lieu à Thédillac, disparu depuis 1888.

Par jugement en date du 19 juin 1905, le tribunal de première instance de Figeac a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Larouffe (Calixte), époux de Marie Emilie Despeyroux, domicilié en dernier lieu à Loubressac; disparu depuis environ 15 ans.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Nous rappelons que c'est demain, 9 avril, que l'*Orchestre Symphonique* donnera au théâtre de Cahors son 2^e Concert de l'année, offert aux membres honoraires et le gracieux concours de Mlle Gabrielle Le Senne, de l'Opéra (soprano) 1^{er} prix de chant du Conservatoire de Paris; Mlle Andrée Maurice, de l'Opéra-Comique (contralto) 1^{er} prix de chant du Conservatoire de Paris; M. Pierre Triadou, de l'Opéra (baryton) 1^{er} prix de chant du Conservatoire de Paris; M. Georges de Launay, pianiste virtuose, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris; M. Louis Bas, hautbois et cor anglais solo de la société des concerts du Conservatoire, de la société des instruments à vent et de l'Opéra, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris.

Voici le programme :

Première partie

- 1^a a) Marche Militaire F. Schubert.
- b) Chanson d'avril E. Van de Velde.
- Orchestre.
- 2^a a) Scherzo (en si b) Chopin.
- b) Ballade (en la b) Chopin.
- M. Georges de Launay.
- 3^a a) Arioso L. Delibes.
- b) Chanson Slave Chaminade.
- Mlle Andrée Maurice.
- 4^a Deux pièces pour Cor anglais Ph. Gaubert.
- M. Louis Bas.
- 5^a a) Le Réveil du Prisonnier Rubinstein.
- b) La Coupe du Roi de Thulé Diaz.
- M. Pierre Triadou.
- 6^a Air de la Damnation de Faust, avec accompagnement de cor anglais Berlioz.
- Mlle G. Le Senne et M. Louis Bas.
- 7^a Grande valse de Concert Diémer.
- M. Georges de Launay.
- 8^a Duo de Sigurd Reyer.
- Mlle G. Le Senne et M. Triadou.

Deuxième partie

- 1^a Sélection sur des motifs de Weber. Weber.
- Orchestre.
- 2^a Stances de Sapho. Gounod.
- Pensées d'automne. Massenet.
- Mlle Andrée Maurice.
- 3^a Sélection sur le pardon de Ploërmel pour hautbois. Meyerbeer.
- M. Louis Bas.
- 4^a a) Printemps nouveau. P. Vidal.
- b) A toi ! Bemberg.
- M. Pierre Triadou.
- 5^a a) Gavotte. Rameau.
- b) Réveil sous bois. Diémer.
- M. Georges de Launay.
- 6^a Amoureux ! Massenet.
- Mlle Le Senne.
- 7^a a) Le Cygne. Saint-Saëns.
- b) Le Chant du Pâtre, pour cor anglais. Schumann.
- M. Louis Bas.
- 8^a Trio d'Hamlet. A. Thomas.
- Milles Le Senne, A. Maurice et M. Triadou.

Bal Typographique

Dernier avis. — Les Ouvriers (des imprimeries de notre ville) sont priés d'assister à la Réunion générale qui aura lieu, ce soir, samedi 8 avril, à 8 heures et demie, à la Mairie Salle du Conseil municipal.

Ceux des jeunes gens de la Corporation qui n'assisteront pas à cette réunion seront, de ce fait, considérés comme hostiles à la question du Bal, à moins qu'ils n'envoient leur adhésion, par lettre, au Président du bureau provisoire.

L'HOMME-CANON

C'est demain dimanche, à 4 heures de l'après-midi, que Barletti, le célèbre homme-canon, nous donnera sa représentation sensationnelle sur les Allées Fénélon.

Barletti exécute des exercices très curieux : rompt, en tension des bras, des chaînes de 6 millimètres d'épaisseur, se fait briser d'énormes pierres sur la poitrine et sur l'omoplate et chose vraiment inouïe, il arrête deux chevaux tirant en sens inverse, un cheval attaché à chaque bras.

Tel est l'homme qui, dimanche, fera courir tout Cahors.

Prix des places : premières, 1 fr. 50, secondes, 1 fr., troisièmes, 0.50.

Réduction pour les enfants et les militaires.

Vol

Ces jours derniers, des malfaiteurs ont pénétré chez Mme Crabol et ont fait main basse sur du linge; ils ont emporté notamment 5 douzaines de mouchoirs.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Assises du 5^e de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 AVRIL 1905

En Avant, Menzel.

Poète et Paysan (ouverture), Suppl.

Les Amourettes (valse), Gungl.

L'Ombre (fantaisie), Flotow.

Coquelicot (quadrille), Métra.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 8 avril 1905

Naissances

- Condis, Andrée-Anne-Marie, rue Fénélon.
- Brouillet, Jeanne-Marguerite, place du Théâtre.
- Lagrange, Jeanne-Marie-Noémie, Impasse du Four, 7.
- Pierre-Jean, naturel, rue St-Pierre.
- Mariage
- Hirondelle, Clément, cordonnier, et Berger, Elisabeth, s. p.
- Décès
- Galtier, Jean, 71 ans, s. p. à l'Hospice.
- Ségaud, Jean, tailleur d'habits, 62 ans, Boulevard Gambetta, 52.
- Barbaste, Baptiste, berger, 89 ans, à l'Hospice.
- Borredon, Elie, soldat au 7^{me} de ligne, 22 ans, à l'Hospice.
- Dumas, Louis, cultivateur, 73 ans, à l'Hospice.

Arrondissement de Cahors

Catus

Un syndicat pour rire. — Quelques réactionnaires malheureux aux dernières élections municipales, avec leur état-major, se sont groupés pour essayer de monter un syndicat agricole, ou plutôt pour faire gonfler leur personnalité.

Après de nombreux et laborieux conciliabules, ils ont réussi, grâce à un intermédiaire roublard, à ramasser péniblement dans une cave quelques sacs de plâtre cru, d'engrais (d'automne) et de fil de fer (pour l'hiver prochain).

Il paraît qu'avec cela ils vont captiver tous les propriétaires environnants qui étaient fort embarrassés pour le placement de leurs fonds !

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'importance du dividende futur.

Pétition cléricale. — Un marguillier a été chargé de recueillir des signatures pour la pétition reconstruite par l'évêque. Le succès a été maigre pour ne pas dire piteux. Aussi on s'est plaint en haut lieu et par assaut de dignité, on a du retirer ce petit papier, car on n'en parle plus.

Lauzès
Foire du 5 avril. — La foire du 5 courant a été assez importante, et il s'y est traité beaucoup d'affaires. Beaucoup de bestiaux amenés ont trouvé preneur à de très bons prix. Cours moyens : Bœufs d'attelage, de 500 à 800 francs la paire, selon qualité et force. Bœufs gras, 29 à 33 fr. le quintal, poids vif. Beaucoup de moutons ou brebis amenés. Cours : Brebis destinées à l'élevage, 18 fr. à 35 fr. pièce, selon qualité et grosseur. Moutons gras : 0.70 à 0.80 le kilo, poids vif.

Beaucoup de marchands forains étaient venus à cette foire. Malheureusement ils n'ont pas fait bonne recette. **Echo de la foire.** — Le sieur D... marchand de bestiaux à Ussel, avait vendu dans la matinée 7 brebis, à une personne de Reillac, laquelle devait en prendre livraison et en payer le montant dans la soirée. L'acheteur vendit ces sept bêtes à M. B..., de Sabadel, moyennant un petit bénéfice, et le prix lui en fut versé immédiatement. Quand M. B... voulut partir et prendre livraison de ces 7 brebis, le premier vendeur M. D... s'y opposa, sous prétexte que le prix ne lui en avait pas été payé et qu'il ne les livrerait qu'à celui qui lui avait achetées et contre paiement. Les propriétaires de bestiaux ne sauraient être trop prudents ; quand ils ont fait une vente, et que le prix ne leur a pas été payé, ils ne devraient pas quitter leurs bestiaux, car en leur présence l'acquéreur ne pourra guère vendre ces mêmes bêtes sans en payer le montant.

L'abondance des matières nous oblige à retarder à un prochain numéro une intéressante correspondance.

Calmignac
Déjà notre curé, comme ses collègues du canton, commence à s'occuper de la séparation des Eglises et de l'Etat ; il va faire signer à l'approche de Pâques une protestation envoyée par l'évêque aux hommes et femmes qui subsistent l'influence du clergé. Les prêtres des communes du causse ont fait signer leurs ouailles ; ils se disent martyrs ; ils crient qu'on va les chasser et fermer les églises, et ces ministres de paix et de miséricorde se préparent à un assaut terrible contre la République. Cette protestation n'aura qu'une médiocre valeur car elle ne sera obtenue que par la Muse et la duplicité et aussi par la peur que certains craignent de n'être pas admis aux sacrements. Mais patience ! les Républicains sauront, il faut l'espérer, lutter dans les campagnes avec succès, contre ces adversaires de mauvaise foi et leurs amis de l'action libérale catholique. Allons paysans mes amis, ne craignez pas que les curés en soient réduits à venir vous aider à labourer les champs que vous arrosez si souvent de la sueur de votre front.

Vers
Nos Clericiaux. — Nos cléricaux se sont déjà mis en campagne. Ils parcourent les maisons de la commune et essaient de faire signer aux hommes et aux femmes une pétition contre la séparation des Eglises et de l'Etat. Pour arracher une signature, nos cléricaux emploient toutes sortes de moyens : aux femmes enceintes qui vont être mères, on dit que leurs enfants ne seront plus baptisés, qu'ils ne feront plus la première communion. Les églises, disent-ils, vont être fermées, les prêtres dispersés, martyrisés. C'est tellement stupide que l'on en rit, mais hélas, ce qui est honteux, c'est que quelques-uns abusent de la crédulité des femmes et de la faiblesse des enfants qu'ils font signer au nom du mari, du père. Les Républicains ne manquent pas de protester contre de tels procédés qui, malgré tout, n'empêcheront pas que la séparation soit avant peu une réforme démocratique réalisée.

Esclauzels
Et la pompe ? Et les pompiers ? — Notre maire s'est hélas ! séparé de sa pompe ! Comme une amie, il la chérissait tant, qu'il s'en est fallu bien peu qu'au moment de cette séparation, il n'eût le cœur brisé ! Pensez donc. Avoir gardé si jalousement cet ornement de notre place publique ; avoir rêvé un commandement en chef des pompiers de la commune, être le propriétaire de la pompe aussi solennel que le chef qui garde le drapeau, et tout d'un coup être obligé de rendre cette pompe ; en vérité, il n'y a plus de justice sur terre. Les habitants d'Esclauzels ne tiennent pas le même raisonnement ; ils estiment, eux, que grâce à la justice, M. le maire a été obligé de respecter le droit de tous ; car, en effet, les propriétaires de la pompe ont assigné devant le juge de paix le premier magistrat de la commune d'Esclauzels, et M. le juge de paix a condamné M. le premier magistrat à rendre la pompe à ses propriétaires. M. le maire a fait la grimace quand ce jugement lui fut signifié ; mais les électeurs ont bien ri et la pompe se dresse aujourd'hui, à la satisfaction de tous, sur la place publique. Tant pis si la compagnie de pompiers est dissoute, par suite de la remise de la pompe ; tant pis, si M. le maire n'a plus l'espoir d'être le chef de la belle compagnie des pompiers qu'il avait rêvé probablement de former avec l'ami Pétyrolles ; les électeurs sont contents et c'est bien suffisant.

Pescadoires
Dimanche dernier, une dévote promenaient dans la commune une pétition, protestant contre la séparation des églises et de l'Etat. C'était son droit et je n'ai rien à dire sur le fond ; mais où je trouve que cela devient ridicule c'est qu'on a fait signer hommes, femmes et

enfants, même ceux qui ne savaient pas signer. On met une plume entre les doigts de l'individue puis on lui prend la main dans la sienne, et bien ou mal on lui fait écrire son nom. J'avoue que jamais de la vie je n'aurais trouvé ce truc-là ; c'est bien le cas de dire, qu'il faut aller chez les cléricaux pour voir ces choses-là. Si j'ai bonne mémoire, au lendemain des élections municipales, le conseil de Pescadoires fut classé comme réactionnaire, ce qui choqua certain amoureux. Le maire se paya même un voyage à Cahors pour protester. Il me semble qu'une très bonne occasion se présentait pour prouver combien on avait été injuste envers le conseil. Eh bien, cette occasion, tout le monde la saisit aux cheveux. Le maire en tête, son adjoint lui emboitant le pas, suivi de tout le conseil municipal au grand complet et de toute la commune sauf deux ou trois électeurs, ont signé cette pétition.

Arrondissement de Figeac
Bretenoux
Dimanche dernier notre doux pasteur de Bretenoux a, du haut de la chaire voulu soulever le zèle des personnes bien pensantes. Il leur a longuement parlé des malheurs que va occasionner la séparation des églises et de l'Etat ; il les a engagés à faire signer des pétitions de protestations contre le projet de cette loi scélérate ; cet effet, toutes les âmes pieuses ont été mobilisées pour aller quérir à domicile des signatures. On dit que malgré leur zèle, les fanatiques et quelques autres personnes qui l'ont essayé d'intimider ont seuls répondu à leur appel et que le fascio a été à peu près complet. Pourtant on a essayé de toutes les manières, menaces de boycottages, etc. etc., on est allé jusque chez les femmes de petits fonctionnaires, souvent même lorsque les maris étaient absents. Allons, bonnes âmes, ne tremblez pas comme ça ! Le gouvernement républicain n'a l'intention d'opprimer personne ni de vous empêcher de remplir vos devoirs de catholiques. Mais il a le devoir de vouloir un état libre une fois pour toutes de la domination cléricale.

Etat civil du 5 avril. — Naissances : Jeanne Félicia Madobos, boulevard Gambetta ; Jeanne Pouget, boulevard de la République. Mariage : Alphonse Faure, bourellier, et Alice Bonnal, sans profession. Décès : Céline Rivière, 87 ans, boulevard de la République.

Cajarc
A partir d'aujourd'hui le Journal du Lot est en vente chez Mme Hébrard. Il faut vraiment que la cléricaille aux abois ne sache plus où donner de la tête pour recourir à la pression et la menace à l'extorsion de signatures soi-disant protestataires contre cette mesure de justice et d'égalité ! La séparation des églises et de l'Etat. Sur un ordre donné par M. Enard, les cléricaux Cajarclois sont partis en guerre armés d'une feuille « arme terrible entre leurs mains » ils mettent l'ouvrier et le petit commerçant dans l'alternative ou de crever de faim ou de mentir à leur conscience. Nous ne vous ferons pas l'injure Messieurs les cléricaux de vous croire assez simples pour avoir jamais pu penser que ces signatures ainsi levées pourraient en aucune façon influer sur la décision des Chambres mais ce que nous comprenons c'est la haine sourde, c'est le boycottage organisé, dont seront poursuivis tous ceux qui fidèles à leurs principes, auront le courage de traiter comme il le mérite votre inqualifiable procédé. Vous avez pendant quelque temps Messieurs de la municipalité Cajarcloise joui d'une tranquillité qui semble vous avoir donné de la force grâce à la division des fractions républicaines occupées à sauver leur indépendance, mais de ce côté la solution paraît imminente et si jusqu'à ce jour on n'a pas tenu compte de vos gestes vous comptant comme quantité négligeable, n'oubliez pas tout de même qu'à votre première attaque vous trouverez toujours devant vous la majorité républicaine formant un bloc indissoluble et invincible.

Un ouvrier.
Etat civil du mois de mars. — Naissances : Elise-Marie Pégourie, à Naudy ; Jean-Emilien-André Douleau, Raymond-Marguerite-Lucienne-Hélène Rives, à Andressac. Mariage : Gustave-Adolphe Couderc, cultivateur à Beauregard, et Amélie Lafon, sans profession, à Gaillac. Décès : Anne Bach, 70 ans, sans profession, à Cajarc ; Louis Joseph Vinet, 31 ans, cultivateur à Ceste (Hérault) ; Marie-Joséphine-Bénédicta-Généviève Bousquet, 5 ans et 3 mois, à Gaillac, commune de Cajarc ; François-Clément Calmette, 61 ans, cultivateur à Putaut, commune de Cajarc.

Figeac
Grandes fêtes des 6, 7 et 8 mai. — Le comité des fêtes de mai adresse aux présidents des Sociétés la lettre suivante : Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, La ville de Figeac organise en ce moment un grand festival pour les 7 et 8 mai prochain ; la commission des fêtes serait heureuse de pouvoir compter sur le précieux concours de la Société que vous dirigez. Nous venons, en son nom, vous demander s'il vous serait possible de vous rendre à cette fête et désirerions connaître à quelles conditions vous accepteriez l'invitation que je suis chargé de vous transmettre. Il a d'ores et déjà été décidé que des médailles d'honneur et des primes en espèces seront remises aux Sociétés qui voudront bien prêter leur concours gracieux. La date du festival étant très rapprochée, prière de vouloir bien nous

répondre d'ici au 15 avril, dernier délai. Pour la commission des fêtes et pour la correspondance, s'adresser à M. Miral, président de la Société musicale Les Artisans Réunis. Pour l'orphéon l'Union Fraternelle : DUBERNARD.

N. B. — Les Sociétés qui, par omission, n'auraient pas reçu d'invitation, peuvent se faire inscrire. C'est par erreur qu'on a omis les noms des commissaires-queteurs des divers quartiers. Quartier de la place Carnot : MM. Roux, entrepreneur de menuiserie ; Selves, pharmacien ; Baccalou, liquoriste ; Lacan, Labouygue, Rayssac, Pons, Dardenne, Camille Nozières. Quartier du faubourg du Pin : MM. Fages, limonadier ; Lagarde, Infirnet, Gavinet. Quartier de la rue Gambetta : MM. Basset, correspondant de journaux ; Fages, Debar fils, Vincent, Sachetto, Planiol, Baudel, Coste.

Triste affaire. — Sur mandat décerné par M. Mabrieu, juge d'instruction à Figeac, la gendarmier d'Assier a mis en état d'arrestation et écroué à la prison de notre ville un enfant de treize ans, à Bousac depuis deux mois, inculpé d'incendie volontaire et de vols divers, même qualifiés. Cet enfant, dont on ne connaît que le prénom de François, a été pour ainsi dire vendu pour 20 francs par un étameur ambulancier qui se disait son oncle et n'a pas reparu. On ignore d'où il est et d'où il vient et c'est ce que l'instruction essaiera d'établir. Peut-être y a-t-il là-dessous quelque sombre histoire d'enfant volé ou abandonné par d'indignes parents.

Barletti à Figeac. — Nous annonçons l'arrivée à Figeac, de Barletti, le célèbre homme-canon, des Polles-Bergère de Paris, cet athlète phénoménal qui depuis quelque temps, par ses tours de force prodigieux, émerveille les populations de notre région, ne donnera qu'une seule représentation. Pour la première fois à Figeac, Barletti exécutera son émouvant et dangereux exercice de l'écartèlement humain avec deux chevaux.

Aynac
Coq et poulet. — Les Anglais forment un peuple inventif et original. Aussi les voit-on parfois organiser des sports de toutes sortes. Ainsi on voit souvent des coqs dressés, exercés pour la lutte à laquelle assiste une foule innombrable de badauds venus de toutes parts pour voir ce sport nouveau genre. Dans notre région, il s'est passé, dit-on, une aventure non moins bizarre : un coq de forte envergure a craint de se trouver face à face avec un tout petit poulet. Ce qui étonne fort les personnes de l'endroit, c'est une pareille crainte de la part de ce roi du poulailler qui, si on en croit les bruits qui circulent à Aynac, a laissé sa crête dans les combats. Aux personnes qui m'ont raconté le fait et à vous chers lecteurs, je recommande un peu de commisération. Vous pouvez lui pardonner alors cette faiblesse. Samson avait le courage et la force dans les cheveux ; ceux-ci coupés, adieu force et courage ; il n'y a pas lieu de s'étonner que la perte de l'ornement capillaire rende timide notre coq. Ayons un peu de compassion pour les malheurs d'autrui.

DURAPIAT.
Saint-Céré
Le mot d'ordre est donné, Monseigneur de Cahors a parlé, du haut de toutes les chaires de paix et de concorde, le cri de guerre a été lancé, Guerre à tous les séparatistes, guerre à tous ceux qui ont conçu ce hideux projet d'enlever à la bande noire, la jouissance des millions si facilement pris à la crédulité publique. Dans notre petite cité : mobilisation de l'état-major du clan clérico-réactionnaire ; on promène une pétition pour le maintien du budget des cultes. Les cléricaux ne peuvent se consoler de voir leur échapper ces beaux millions si utiles à la lutte pour la bonne cause en période électorale. Tranquillisez-vous une fois de plus il nous paraît que l'esprit libéral et démocratique va remporter une éclatante victoire sur l'esprit de réaction et d'obscurantisme. C'est pourquoi vous pouvez continuer votre œuvre de discord. Vous ferez peut-être une ample moisson de signatures, complaisantes ou forcées ; elles feront cortège à quelques rares signatures émanées du plus pur cléricanisme ; cela ne prouve rien. Fidèles à nos principes, nous nous contenterons de protester énergiquement contre ces honteux procédés d'intimidation et de boycottage.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Pieux mouvement. — De très élégantes messagères promènent par la ville des pétitions contre la Séparation des Eglises et de l'Etat. Plaignez ce pauvre M. Biennu-Martin ; voilà une opposition à laquelle il ne s'attendait pas. Tout arrive : il ne faut point décourager ces bonnes volontés féminines ; n'ayant point la force à leur disposition, elles triompheront par la grâce, les signatures ne leur manqueront pas. Les pires sectaires n'oseront résister à tant de courage, de charme et de séduction. Ce sera la revanche de la sacristie et du confessionnal. Le Christ, pour survivre aux présentes épreuves emploiera les armes même de Lucifer. Puisse les progrès du féminisme, et la sainte prédominance des sentiments religieux mettre au cœur de toutes les femmes de France d'aussi louables intentions. Décidément, c'est à l'autre sexe qu'appartient l'avenir.

LUC.

Gramat
Le budget des cultes. — Amis lecteurs, pas n'est besoin de lire un pieux journal ou d'assister au prône pour comprendre la fébrile agitation de nos bons cléricaux, depuis que la séparation est sérieusement discutée au Parlement et que nos élus ont la ferme intention de la faire aboutir au plus tôt. Ce n'est plus comme au temps, où Rome se vantait d'être prête à la séparation, qu'elle la désirait, faisant étalage des moyens d'action directe dont le privé le Concordat, nous montrant le clergé ne redoutant plus une pieuse suppression de traitement — seule arme du gouvernement — se lançant à corps perdu dans les luttes politiques et mettant en échec la République.... Pie X disait : « ils n'oseraient ! ». Mais l'échéance arrive. Il faut déchanter : le Parlement a osé. L'effarement est grand au Vatican ; on ne veut plus de séparation : aussi la lutte s'engage. Certain maire du canton — le futur candidat au conseil d'arrondissement — aidé par une partie de son conseil, s'en va — tel un St Bernard moderne — promener et faire signer des pétitions contre cette « maudite » séparation. Ce sera sans doute des querelles dans maint ménage ou le mari, bon républicain, mais ouvrier ou commerçant, se verra obligé de signer ! Mais n'est-ce pas là l'éternel rôle de l'église de prêcher l'agitation, la discorde, et le bonheur de ses amis, les élus de la réaction, qui ne savent pêcher qu'en eau trouble ?

Etat-civil de mars. — Mariages : Antoine Décos et Marie Bergougnoux ; Albert Roque et Mélanie Destip. Décès : Veuve Marie Lacassagne, 76 ans, au Caillet ; veuve Louise Bergougnoux, 56 ans, à Commande ; Jean Décos, 57 ans, au Mas-d'Anzou ; Emma-Marguerite Laval, 6 mois, à Gramat ; Guillaume Teillet, 32 ans, à Gramat ; Hilaire Laurent, 71 ans, à Gramat ; Antoine Delpeyroux, 40 ans, à Gramat ; Marie Dorie Couly, 36 ans, à Gramat ; Armand Bergougnoux, 54 ans, à Gramat.

Beaumont
Battus et pas contents. — En ce temps-là Jésus prêcha la pauvreté, l'éloignement des plaisirs ; aujourd'hui ses disciples, ceux qui se disent les continuateurs de son œuvre, sont dans une fureur indiscible parce que la Séparation va avoir lieu. Ah ! oui, ils en ont une drôle de manière de prêcher la pauvreté ! pour les autres, bon ; mais pour eux : « Faites ce que je dis et non pas ce que je fais », voilà leur maxime. A Beaumont, la levée des goupillons à lieu ; les cléricaux protestent et font circuler des pétitions. Hélas ! Pouvés âmes dévouées qui allez de porte en porte promener le mensonge, qui prenez la tête de la liste, ne vous désolez pas et ménagez vos pas, la Séparation est mûre, la majorité des électeurs de France a envoyé siéger au Parlement des hommes résolus à couper le mal dans sa racine, à délivrer la France du cancer qui la ronge ; le règne de l'ignorance et du cléricanisme est fini et bien fini. Faites-en votre deuil et ne dites rien : c'est ce que vous avez de mieux à faire. Le règne de l'instruction et de la science est arrivé, saluez-le, saluez-le bien bas et serrez-vous.

Jean MATRAQUE.
Thégra
Un conscript qui sera appelé sous les drapeaux en octobre prochain, nous demande si la nouvelle loi lui sera appliquée, ou bien s'il fera 3 ans et les dispenses un an seulement. Réponse. — Voici le texte de la loi : Article 96. — La nouvelle loi entrera en vigueur un an après sa promulgation. Toutefois la disposition de l'article 33, relative à l'incorporation de la classe le 1^{er} octobre, sera immédiatement appliquée.... Art. 97. — Pourra être envoyée en congé, si les besoins du service le permettent, après 2 ans de présence sous les drapeaux, tout ou partie de la première classe incorporée après la promulgation de la présente loi. De ces deux articles il semble bien résulter que la classe à incorporer rentrera le 1^{er} octobre, mais que son renvoi au bout de 2 ans reste problématique.

Salviac
On nous écrit du canton de Salviac : Dimanche dernier, du haut de leur chaire sacrée, tous les pasteurs du canton, et sans doute tous ceux du département, ont lu aux fidèles un mandement relatif à la Séparation. Au nom du Dieu de Vérité ils ont annoncé, ce qui est faux, la prochaine fermeture des Eglises ; au nom du Dieu d'Amour ils ont essayé de stigmatiser ceux qui ont l'audace grande de ne plus vouloir obéir au doigt et à l'œil au clergé ; et l'audace plus grande encore de penser que les prêtres payés deux fois pour leur travail, (ô combien long, combien pénible, et combien productif !) le sont au moins une fois de trop. Et comme entraîné à des actes plus décisifs, ils ont engagé les hommes à protester contre la séparation en signant une pétition destinée aux Chambres et les Femmes (pourquoi s'occuperiez-vous donc ?) à protester de même auprès de Mme Loubet ! Eh bien, les citoyens savent trop que si le clergé essaye de provoquer une révolte c'est parce qu'ils voient que c'est la bourse qui est touchée ! Les citoyens de nos campagnes ne signeront pas et applaudiront au contraire à la libération des consciences.

Bulletin Financier
La baisse du Rio Tinto paraît avoir été la cause qui a indisposé le marché. Du reste, les affaires sont tellement calmes que les quelques offres qui se produisent ne rencontrent pas la contre-partie, provoquant immédiatement un recul. Le 3 0/0 qui finissait hier à 99,42 reste à 99,37 ; l'amortissable cote 99,20. Très peu d'affaires sur les Sociétés de Crédit. Le Crédit Lyonnais à 1129,40 seul coté à terme. Nos chemins sans changement notable ; le Lyon à 1428 ; le Nord à 1852 et l'Orléans à 1518. Le Suez baisse à 4383 ; le Rio perd 27 fr. à 1600 ; la Briansk reste à 440 et la Sosnowice à 1462. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote à 90,95 ; l'Italien à 105,10 ; le Portugais, 69,10. Le Russe Consolidé finit à 87,55 ; le 3 0/0 1891 à 73,25. Le Turc cote 89,17 ; la Banque Ottomane, 604. En Banque, le New-Kaffirs se traite couramment à 38,50.

Adjudication de Charbon de terre
« Le 20 avril 1905, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la Mairie de Toulouse, à l'adjudication de la fourniture du charbon de terre nécessaire jusqu'au 31 mars 1906, à aux corps et établissements militaires du 17^e Corps d'armée. Les personnes et Sociétés qui ont l'intention de soumissionner, sont invitées à se procurer les renseignements nécessaires dans les Sous-Intendances Militaires de Toulouse (1^{er} service), Agen, Auch, Cahors, Foix et Montauban. »

MOTS DE LA FIN
Dialogues gais : — Avez-vous songé, prenant le chemin de fer, aux dangers que vous courez ? Avez-vous pensé que votre vie ne tenait qu'à un fil ? — Dites plutôt à une aiguille ! Entre amis : — Il faut neuf ans pour apprendre le russe, c'est la « langue » la plus difficile à retenir. — Pas si difficile que la langue de ma femme ! Devant Monsieur le maire : — Consentez-vous à prendre pour époux Sraphin Lebeuf ? — Maman, quel donc qui faut z'y dire ? — Dis-y oui, voyons, grosse bête !

MAISON LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison. LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « La Captive des Mohawks ».

Beauté S'obtient de Santé.
LA femme douée d'une santé florissante, d'un visage et d'un caractère agréable, ne fait-elle pas la joie de tous les siens ? Ne voudriez-vous pas être cette femme fortunée ? Eh bien, Mesdames ! ceci vous est parfaitement possible ! Débarassez-vous de tous maux qui affaibliraient votre organisme, aigrieraient votre caractère ; dans ce but, prenez de l'Emulsion Scott aux hypophosphites de chaux et de soude. En cas d'anémie, d'eczéma, ces affections qui privent la femme de la beauté que lui a dévolue la Nature, qui l'empêchent de dispenser à chacun de ses proches ses trésors de bonté et de tendresse, l'Emulsion Scott sera un sûr moyen de soulagement, de guérison.



L'Emulsion Scott
est, sans conteste, la forme la plus parfaite sous laquelle on ait jamais présenté l'huile de foie de morue, ce populaire remède. Dans l'Emulsion Scott, cette dernière est mélangée à la nautabonde odeur de poisson ; l'huile employée est de toute pureté, son heureux mélange avec les précieux hypophosphites de chaux et de soude fait que la plus petite dose d'Emulsion Scott est infiniment plus efficace, plus bénéficiaire, que plusieurs cuillerées de ces grossières « emulsions » si souvent offertes sous le fallacieux prétexte de « bon marché ». N'oubliez pas non plus que l'huile ordinaire de foie de morue, même naturelle, est trois fois plus coûteuse que l'Emulsion Scott ; d'après les témoignages des plus éminents Docteurs, cette dernière est, en effet, trois fois plus active que l'huile de foie de morue elle-même !

Ne souffrez donc pas plus longtemps, hâtez-vous de guérir, de reprendre bonne mine ! pour cela, prenez ce vrai, ce salutaire remède qui a déjà, et depuis nombre d'années, fait ses preuves, cet honnête remède, le seul consciencieusement préparé, le seul réellement économique : l'EMULSION SCOTT !

Toutefois si, auparavant, vous voulez en essayer, faites-nous parvenir, en mentionnant ce journal, 6 fr. 50 de timbres-poste, nous vous adresserons, franco, un échantillon. EMULSION SCOTT (Delouche & Cie) 355, rue St-Honoré, Paris.

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

14^e ANNÉE Bouillie "G. MARQUÉS" 14^e ANNÉE
classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

- MM. Cahors, E. Dézes, nég. rue J.-Caviole.
- Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac.
- Albas, Cassan, négociant-épicer.
- Figeac, Hébrard et Albe, négociants.
- Souillac, Maison Viot, Aristence, suc.
- Martel, Linol, négociant.
- Cajarc, Bonnet fils.
- Quatre Routes, Fos fils, négociant.
- Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég.
- MM. Gramat, J. Darnis, négociant.
- Cazals, Crouzat fils, négociant.
- Lacapelle-Marival, E. Guire, nég.
- Condat, Gouygou, négociant.
- Bretenoux, Bombézy J^e, négociant.
- St Germain du Bel Air, Miquel, nég.
- Lascahanes, Castes, négociant.
- Anglars (Castellane), Botysson.
- Limogne, Garrigues, négociant.
- Puy-l'Eveque, F. Leygus, négociant.
- Castelnaud-Montratier, Buzenac, n.
- Puybrun, E. Laussac, négociant.
- Lalbenque, P. Ausset, négociant.
- Bélaye, V^e Lacombe, négociante.
- Luzech, E. Lukan, négociant.
- Salviac, Delmon, négociant.
- Lasbouygue, Cayla, négociant.
- Meyssac (Corrèze), Condaminé, nég.

Atelier de Tapisserie
JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. —
Fabrication et réparation de som-
miers élastiques et de sièges en tous
genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

HERNIEUX

HOMMES, FEMMES ET ENFANTS
Voulez-vous guérir, voulez-vous
vous débarrasser pour toujours de
la Hernie sans Opération sans
suspendre vos travaux et exercices
habituels ?
Ne portez et n'achetez plus de

bandages, sans avoir consulté M.
Félix Dr, gendre du docteur Gon-
tard, fondateur de l'Institut
Herniaire de Paris, rue de Van-
ginard 173, Breveté, Médaille d'Or
à l'Exposition Internationale 1900,
qui recevra lui-même à Souillac,
mardi 18 avril, hôtel des Ambas-
sadeurs ; Gourdon, mercredi 19,
hôtel de la Providence ; Cahors,
jeudi 20, hôtel de l'Europe ; Aubin,
vendredi 21, hôtel Bâne ; Rodez,
samedi 22, dimanche 23, hôtel
Banez.

L'Institut Herniaire ne livre
pas à la publicité ses milliers de
guérisons.

Le BANDAGE-OBTURATEUR
électrique seul guérit. Les brillants
résultats que nous obtenons chaque
jour nous permettent de répondre
de la guérison radicale des hernies
et descentes. Nous recommandons
particulièrement nos ceintures
électriques pour femmes suite de
grossesse, maladies nerveuses,
ainsi que pour hommes contre les
rhumatismes, affections des reins,
du foie, de l'estomac.

Nouveau bandage sans ressorts,
bandages pour enfants ne blessant
pas, guérison assurée en quelques
mois.

Demandez partout les Lectures de
la Semaine, 15 c. le numéro.



Jeune homme ayant souffert de l'estomac pendant onse ans
sans qu'aucun remède ait pu le soulager, ne mangeait plus, ne
digerait plus rien ; était devenu triste, mélancolique, réveur.
Était atteint de gastrite et de dyspepsie compliquées d'ancien
catarrhe bronchique et de palpitations de cœur, expectorait
parfois du sang et souvent des crachats épais blancs jaunâtres,
tossait beaucoup, se plaignait de points de côtés, de transpi-
ration nocturne et de faiblesse générale. A pris 3 boîtes de
Poudres de Cock et est complètement rétabli, mange bien, digère
bien, ne toussé plus et a repris ses forces. C'est le plus puissant
tonique pour l'estomac, les bronches, le cœur et les poumons.
Les poudres de Cock se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes
les pharmacies, ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressé à M.M.
De Cock et Cie, pharmaciens à Jeumont (Nord).

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

Le propriétaire gérant: A. COUSSLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

FÊTES DE PAQUES 1905

Extension de la durée de validité des
billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques,
les billets Aller et Retour, à prix ré-
duits, qui auront été délivrés aux prix
et conditions des tarifs spéciaux G. V.
n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 15 Avril
au Mercredi 3 Mai inclus, seront va-
lables pour le retour jusqu'au dernier
train du Jeudi 4 Mai.

Ces billets conserveront la durée
de validité déterminée par les tarifs
précités lorsqu'elle expirera après le
4 Mai.

MUILLON DU « Journal du Lot » 118

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

IV

Zéphirine cherche de l'ouvrage

— Pourquoi ne me tutoies-tu plus,
commandant ?
— Et toi, vieux lapin ?
— Je n'osais pas.
— Il ne faut pas regarder ce que nous
sommes, mais bien ce que nous étions.
— À la bonne heure.
— À la tienne ! mon vieux ! et, comme
autrefois, à la vie et à la mort.
— Ça y est.
— Écoute donc. Tu as vu l'homme qui
était avec moi, à l'instant ?
— Oui, eh ! bien ?
— Qu'est-ce que tu en dis ?
— Hum ! faut-il dire ce que je pense ?
— Tu peux tout dire.
— Il me fait l'effet d'un sacripant.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant
pas de traité avec l'Agence Havas.

— Bon. Sais-tu pourquoi je suis au
Havre ?
— Pardieu, non.
— J'y suis pour lui faire faire connais-
sance avec Zéphirine.
— Alors, couic ! fit le marin. Si tu es
toujours le tireur que j'ai connu, le pau-
vre diable n'a qu'à bien se tenir.
— On a encore le poignet assez bon.
fit modestement le commandant, mais
mon adversaire est habile et prévôt.
— Ah ! ah ! le gaillard est bien dé-
couplé.
— Oui. De plus il est canaille, il a tué
un jeune homme de mes amis qui ne sa-
vait pas tenir une arme, et je ne veux
pas que ça se passe comme cela.
— Tu as raison, et si tu as besoin de
moi...
— Comme témoin, c'est possible.
— Je suis à toi.
— Seulement, ce qui m'embarrasse,
c'est de trouver le moyen de le provo-
quer.
— En effet, vous paraissez fort bien
ensemble.
— Nous sommes au mieux, ce qui, du
reste, me permet de le surveiller.
— Pas facile, en effet. Qu'est-il de-
venu ?
— Le voilà là-bas au fond.
— Il joue ; mon vieux, tu le tiens.
— Comment cela ?
— Il est joueur, c'est indubitable ;
prévôt d'armes, spadassin, il doit tricher

au jeu.
— Eh bien ?
— Joue avec lui, il te volera.
— Je comprends ; je lui lance les
cartes à la figure, il se trouve que ma
main est avec les cartes et... nous al-
lons sur le terrain.
— Ce n'est pas plus malin que cela.
— Si tu le permets, je vais essayer
tout de suite.
— Comment donc ! je vais avec toi.
Et les deux amis se dirigèrent vers
les tables où les joueurs risquaient leur
argent.
Il y avait là des matelots, des ouvriers,
des commis.
Saint-Albin était bien un peu dépay-
sé dans ce milieu par trop démocratique
pour ses goûts, mais il était de ceux qui
trouvent que l'argent des autres sent
toujours bon.
Il jouait donc une fine partie de pi-
quet avec un quartier-maître.
En approchant des deux joueurs, le
commandant et son ami Rapinard n'eurent
pas de peine à constater que le
quartier-maître avait la figure d'un per-
dant.
Saint-Albin était calme et d'une poli-
tesse exemplaire.
— En vérité, disait-il, vous n'avez pas
de veine, cher monsieur ; que voulez-
vous, j'ai le jeu, car autrement je dois
confesser que vous écarterez admirable-
ment.

— Je crois bien, je flanque tout par
terre, et il ne me rentre que des roulou-
res.
— Vous savez, tout vient à point à
qui sait attendre.
— En attendant, je perds soixante
francs.
— Vous allez vous rattraper cette fois.
Vingt francs en cent cinquante, n'est-ce
pas ?
— Pardieu !
— Faisons nos mises.
Et les deux pièces furent posées sur
la table.
Le commandant et le capitaine du ca-
botage se mirent à la même table et
suivirent le jeu, tout en causant d'autre
chose.
— A moi de faire, dit de Saint-Albin.
Il battit les cartes, l'autre coupa et il
donna.
Le quartier-maître fit un soixante, et
onze plis.
— Eh ! bien, vous voyez, fit Saint-
Albin, la chance vous tourne ; à vous à
donner les cartes.
Le quartier-maître donna et fit trente
points ; Saint-Albin en fit sept et trois
qu'il avait du premier coup, cela faisait
dix.
Le quartier-maître commençait à sou-
rire dans sa barbe et jetait un regard de
convitiosité sur les deux pièces d'or.
Saint-Albin donna avec une prestesse
et une élégance qui attirèrent un coup

d'œil de méfiance de Rapinard.
Il poussa le genou du commandant
sous la table.
Le quartier-maître avait une dix-
septième à cœur. Il écarta cinq cartes
et retira cinq basses.
Saint-Albin avait huit piques et le
quatorze d'as.
— Décidément, dit-il, le ciel est pour
moi. Voyez le hasard : dix-huit et vingt-
six et quatorze cent ; douze plis et la
capote cent cinquante-deux, vous avez
perdu.
Le quartier-maître poussa un juron
et laissa errer un mauvais regard vers
Saint-Albin.
La partie recommença.
Tout à coup, le marin frappa un violent
coup de poing sur la table ; les
verres et les bouteilles dansèrent.
— Qu'il y a-t-il s'écria Rapinard,
— Monsieur est un grec, dit le quar-
tier-maître, je suis sûr qu'il me vole.
Saint-Albin se leva dignement.
— Mon ami, dit-il, vous êtes grossier ;
ces messieurs me connaissent et savent
que je suis incapable d'une pareille
action. Que me reprochez-vous ?
Le quartier-maître baubtia quelques
mots, et le commandant reprit aussitôt :
— Monsieur est mon ami et je réponds
de lui ; la preuve, c'est que demain je
lui offre une partie d'écarté à cent fr.
par cinq points. Rapinard et vous serez
mes témoins.

— J'accepte, dit vivement Saint-Albin ;
à demain, car ce soir il se fait tard et
le voyage nous a fatigués.
Les deux futurs champions se serrè-
rent la main et se quittèrent.
Alors le commandant frappa sur l'é-
paule du marin.
— Ne manquez pas demain soir, et
laissez-moi faire, nous rirons un peu.
— Vous savez donc ?...
— Parbleu !
V
Une partie d'écarté
Le lendemain matin, Saint-Albin
avait suivi le capitaine Rapinard afin de
savoir où se trouvait son petit navire à
voiles, sur lequel il espérait faire sa
traversée pour l'Angleterre.
Il le vit bientôt se balancer dans le
premier bassin près de l'avant-port et
avança sur le quai tout en se prome-
nant.
Comme par hasard, il se trouva de-
vant le cabotier.
— Tiens ! mais je ne me trompe pas,
vous êtes l'ami du commandant Peters ?
— Parfaitement.
— C'est la votre bâtiment ?
— Mais oui ; il n'est pas bien grand,
mais il tient bien la mer, et me suffit
pour mon petit commerce. Lorsque j'ai
gagné un peu de monnaie, je le chan-
gerai pour un vapeur. (A suivre.)

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos						
17 5 (1) 23 (3) 35 1125				42 (4) 16 (2) 1140-1128 1132 (*) 4 1126 1136 40				(3 ^e cl.)						
DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		EXPRESS.		
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e class.	
PARIS (Orsay).... départ...	2 45s.	10 22	9 3	11 1s.	11 1s.	TOULOUSE..d.	1 >	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	—	9 16m.	6 5m
PARIS (Aust.).... départ...	3	10 31	9 12 s.	11 14	11 14	MONTAUBAN..d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 20
LIMOGES.... départ...	3 34	4 38 m.	3 11	9 2	9 2	Cahorsade....	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 1
BRIVE.... départ...	6 35	4 46	3 20	9 29	9 29	Labenque....	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13s.	8 43
Gignac-Cressensac....	7 20	7 1	4 52	12 27	12 27	Cieuras....	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
SOULLAC....	7 40	7 39	5 35	2 7	2 7	Sept-Ponts....	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAZOUÈS....	7 53	7 40	5 37	2 10	2 10	CAHORS. (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 12
Lamothe-Fénelon....	8 9	7 40	5 35	2 7	2 7	Espère....	—	4 40	6 52	—	10 36	—	—	9 29
Nozac....	8 19	—	—	2 18	2 18	St-Denis-Catus.	—	—	7 15	—	—	—	—	9 41
GOURDON....	8 31	8 8	6 2	2 44	2 44	Thédirac-Peyril.	—	—	7 42	—	—	—	—	9 54
Saint-Clair....	8 40	—	—	2 44	2 44	Dégagnac....	—	—	7 33	—	—	—	—	10 7
Dégagnac....	8 51	—	—	3 16	3 16	Saint-Clair....	—	—	7 52	—	—	—	—	10 16
Thédirac-Peyrilles....	9 2	—	—	3 27	3 27	GOURDON....	—	5 31	8 7	—	11 19	—	—	10 25
Saint-Denis-Catus....	9 13	—	—	3 38	3 38	Labenque....	—	—	8 16	—	—	—	—	10 38
Espère....	9 22	—	—	3 47	3 47	Lamothe-Fénel.	—	—	8 25	—	—	—	—	10 46
CAHORS....	9 32	8 47	6 38	3 57	3 57	CAZOUÈS....	—	—	8 38	—	—	—	—	10 55
Sept-Ponts....	9 41	8 53	6 43	4 5	4 5	SOULLAC (a.)	3 47	5 52	8 46	—	11 43	7 58	—	11 8
Cieuras....	10 5	—	—	4 16	4 16	SOULLAC (d.)	3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	11 18
Labenque....	10 12	—	—	4 32	4 32	Gignac-Cressens.	—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 44
Cahorsade....	10 45	9 35	7 20	5 15	5 15	BRIVE.... (a.)	4 24	6 33	9 56	—	12 21m.	9 11	—	12 12
MONTAUBAN....	11 19	10 2	7 46	5 55	5 55	BRIVE.... (d.)	4 28	7 >	—	—	12 28	—	—	12 50 P
TOULOUSE....	12 13	10 49s.	8 38	7 51	7 51	PARIS (A) arr.	11 51 m	4 14 m.	—	—	8 34	—	—	11 16
						PARIS (O) arr.	11 50	4 23	—	—	8 43	—	—	11 25

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Aust.)... départ...	8 ^h 55	11 ^h 14	10 ^h 31m
St-Denis-les-Martel... départ...	10 15	11 52	7 37
Vayrac... (arrêt)...	5 54	10 20	7 45
Bétailleville... (arrêt)...	5 58	2 5	7 49
Puybrun... (arrêt)...	6 6	2 13	7 57
Bretenoux-Biars... (arrêt)...	6 18	2 23	8 7
Port-de-Gagnac... (arrêt)...	6 25	2 30	8 14
Laval-de-Cère... (arrêt)...	6 35	2 38	8 22
Lamativie... (arrêt)...	6 55	2 58	8 42
Sirac... (arrêt)...	7 11	3 14	8 58
La Roquebrou... (arrêt)...	7 26	3 30	9 13
AURILLAC... arrivée...	7 8	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.... départ...	4 ^h 32	9 ^h 27	3 ^h 9
La Roquebrou... (arrêt)...	5 14	10 7	3 52
Sirac... (arrêt)...	5 27	10 20	4 5
Lamativie... (arrêt)...	5 44	10 37	4 22
Laval-de-Cère... (arrêt)...	6 2	10 55	4 40
Port-de-Gagnac... (arrêt)...	6 10	11 3	4 48
Bretenoux-Biars... (arrêt)...	6 19	11 15	4 58
Puybrun... (arrêt)...	6 30	11 24	5 7
Bétailleville... (arrêt)...	6 36	11 30	5 13
Vayrac... (arrêt)...	6 41	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel... (arrêt)...	6 48	11 43	5 27
PARIS (Aust.)... arrivée...	7 26	11 16s.	4 14 ^m

Notes. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 19 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson, dép.	6 35	11 1	3 30	7 30
Sarlat... (arrêt)...	7 >	7 33	12 >	4 40
Cazouès... (arrêt)...	7 41	7 39	12 41	5 24
Souillac... (arrêt)...	8 1	10 30	12 54	6 2
Le Pigeon... (arrêt)...	8 15	11 3	1 8	6 17
Baladon... (arrêt)...	8 19	>	1 12	6 21
Martel... (arrêt)...	8 26	11 33	1 20	6 29
St-Denis-p.-M. arr.	8 36	11 50	1 30	6 40

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	6 55	12 15	7 47
Martel... (arrêt)...	7 10	>	12 29
Baladon... (arrêt)...	7 16	>	12 35
Le Pigeon... (arrêt)...	7 21	>	12 40
Souillac... (arrêt)...	7 31	9 9	1 10
Cazouès... (arrêt)...	6 13	9 18	1 21
Sarlat... (arrêt)...	6 53	5 35	10 >
Le Buisson, arr.	6 30	>	3 21

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE dép.	4 ^h 55	6 ^h 52	12 ^h 46	4 ^h 1
CAPDENAC (arr.)	9 55	10 20	4 1	8 49
FIGEAC (arr.)	10 11	10 35	4 9	9 13
Le Pournel... (arrêt)...	11 45	>	9 53	>
Assier... (arrêt)...	12 15	11 10	4 45	10 7
Gramat... (arrêt)...	12 55	11 29	5 6	10 29
Rocamadour (1)....	1 26	11 40	>	10 41
Montvalent... (arrêt)...	1 57	>	5 31	10 58
St-Denis-p.-M. (arr.)	2 12	11 5	5 41	11 8
Martel (dép.)	2 26	12 3	5 48	11 12
Quatre-Routes... (arrêt)...	2 46	12 12	5 57	11 21
Turenne... (arrêt)...	3 12	>	6 6	11 30
BRIVE... (arr.)	3 59	12 37		